

Appui aux démarches innovantes

❖ OBJECTIFS

- Impulser des transformations et expérimenter de nouvelles actions sur les territoires, soutenir l'innovation sociale ;
- Favoriser les démarches participatives ;
- Soutenir le développement d'offres de services contribuant au déploiement des axes prioritaires de la COG.

Thématiques prioritaires :

- Le développement durable ;
- Les liens intergénérationnels ;
- La qualité de l'accueil et les pédagogies innovantes ;
- Les démarches favorisant l'accès aux droits ;
- L'inclusion numérique.

D'autres thématiques pourront être retenues ; une attention particulière sera donnée aux propositions s'inscrivant dans les priorités départementales de la Caf de Seine-Saint-Denis définies dans son Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) et dans les schémas départementaux (SDPEP, SDAVS).

❖ CRITERES D'ELIGIBILITE

Les projets éligibles devront remplir les critères suivants :

- Apporter une réponse adaptée à un besoin non couvert par les dispositifs et les offres de services existants ;
- Être expérimenté sur un ou plusieurs territoires infra-départementaux ;
- Créer une offre ou un service qui n'existe pas, ou être vecteur d'une amélioration significative d'un service existant (innovation) ;
- Les publics visés doivent être impliqués à la phase d'élaboration ;
- Mobiliser les partenaires publics et/ou privés présents sur un territoire ;
- Prévoir des modalités d'évaluation permettant de mesurer la pertinence et les impacts quantitatifs et qualitatifs du projet dès la phase de démarrage du projet ;
- N'être éligible à aucun autre axe du fonds « Publics & Territoires » ;
- Prévoir des indicateurs d'évaluation précis permettant de mesurer l'impact sur les publics, et d'objectiver le coût du projet.

Fonds Publics et territoires Fiche thématique axe 6

❖ DEPENSES ELIGIBLES

L'aide est mobilisée sous forme d'aide au projet, et intervient exclusivement sur des dépenses de fonctionnement, liées à la mise en œuvre du projet.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.

❖ STRUCTURES ELIGIBLES

Villes, Associations, Scop, Scic, etc.

